



Fiche Signalétique

Insecticide Clutch™ 50 WDG

1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Nom du produit: Insecticide Clutch™ 50 WDG
Numéro d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires: 29382
Code du produit: 61400
Référence(s) VC: 1689
Produit signalément: Insecticide

FABRICANT/DISTRIBUTEUR

VALENT CANADA, INC.
107 Woodlawn Road West
Suite 502 - B
Guelph ONT N1H 1B4

NUMÉROS de TÉLÉPHONE d'URGENCE

URGENCE SANTÉ OU
DEVERSEMENT (24 h):
(800) 682-5368
TRANSPORTS (24 h): CHEMTREC
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Produits agricoles: (800) 682-5368

Le MSDS courant est disponible par notre site Web ou en appelant les nombres d'information sur le produit ont énuméré ci-dessus. (www.valent.ca)

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu des urgences

Attention

- Irritation d'oeil de modeate de cause de mai
- Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée
- Éviter tout contact avec les yeux
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- Toxique aux invertébrés et aux abeilles aquatiques
- Conserver hors de la portée des enfants

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Toxicité aiguë (Principales voies d'exposition): Aucun à notre connaissance

Contact oculaire aigu: Ce produit peut causer léger pour modérer l'irritation d'oeil. Les effets sur la santé défavorables résultant d'une exposition peuvent inclure la rougeur, gonflement et la douleur qui pourrait durer pendant une période exteded.

Contact cutané aigu: Ce produit est d'une toxicité minime lorsqu'il est absorbé par la peau. Ce produit risque de provoquer des irritations de peau minimales et/ou de courte durée. En cas d'exposition, les effets nocifs escomptables peuvent comprendre de l'irritation et éventuellement une légère inflammation. Ce produit n'est pas sensé provoquer de réactions allergiques cutanées.

Ingestion aiguë: Ce produit est légèrement toxique en cas d'ingestion.

Numéro d'appel d'urgence : (800) 682-5368
Numéro de révision: 3

N° de la fiche signalétique: CAN-0276-FRA
Date de révision: 09/28/2009

Inhalation aiguë: La toxicité de ce produit est minime en cas d'inhalation. Toute exposition à de fortes concentrations aériennes risque de provoquer des irritations respiratoires. Les signes et symptômes peuvent comprendre, entre autres, écoulement nasal, maux de gorge, toux et difficultés respiratoires.

Toxicité chronique (y compris le cancer): La substance active n'a pas causé le cancer dans des études des animaux à long terme.

Toxicité de croissance (malformations congénitales): N'est pas considéré un danger pour la croissance.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas considéré un danger pour la reproduction.

Signes et symptômes d'effets systémiques: donnée non disponible

Conditions médicales potentiellement aggravées: Aucun à notre connaissance

Se reporter à la section 11 pour une discussion complète sur les données toxicologiques dont est issue cette évaluation. Se reporter à la section 15 pour la législation applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Nom chimique	CAS Nombre	Poids / Pourcentage	Objet
Clothianidin [(E)-1-(2-chloro-1,3-thiazol-5-ylmethyl)-3-methyl-2-nitroguanidine]	210880-92-5	40 - 70	Matière active
Kaolin clay	1332-58-7	17.8 - 19.7	Porteur
Autres	Various CAS#s	30.3 - 32.2	Autres ingrédients

Les autres ingrédients, qui sont traités comme des secrets commerciaux, sont des substances autres que l'ingrédient actif contenu dans ce produit. Certains de ces produits peuvent être dangereux, mais leur identité n'est pas divulguée parce qu'ils sont considérés comme des secrets commerciaux. Les risques associés aux autres ingrédients sont exposés dans le présent document. Des informations spécifiques sur les autres ingrédients aux fins de la gestion des risques, des déversements ou de l'évaluation de la sécurité peuvent être obtenues en tout temps par le médecin traitant ou l'infirmière en appelant (800) 682-5368.

4. PREMIERS SOINS

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE (800) 682-5368

Munissez-vous du récipient ou de l'étiquette du produit lorsque vous appelez le centre antipoison ou un médecin ou lorsque vous partez vous faire soigner. Vous pouvez également composer le **1-800-682-5368** pour des renseignements sur les interventions médicales d'urgence.

Contact avec les yeux:

Tenir l'œil ouvert et rincer lentement et délicatement à l'eau pendant 15 ou 20 minutes. Le cas échéant, retirer les verres de contact après les 5 premières minutes, puis continuer le rinçage de l'œil. Faire appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

Contact avec la peau:

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à l'eau courante pendant 15 ou 20 minutes. Faire appel au service antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

Ingestion:

Faire immédiatement appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau lentement par la victime si elle est capable d'avaler. Ne pas provoquer de vomissement, sauf sur l'indication expresse du centre antipoison ou du médecin. Ne pas administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

Inhalation:

Sortir la victime au grand air. Si la victime ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance avant d'administrer la respiration artificielle, et si possible, préférablement par bouche-à-bouche. Faire appel au centre antipoison ou à docteur pour conseils de traitement ultérieur.

Avis aux médecins:

Aucun

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair:	Sans objet	
INFLAMMATION SPONTANÉE:	> 150° C (le matériel technique se décompose à 150° C) La température d'auto-allumage: 208° C	
MOYENS D'EXTINCTION:	Poudre de produit chimique sec, anhydride carbonique, mousse. Médias s'éteignants peu convenables: aucun connu	
LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (%):	Sans objet	
LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR:	Sans objet	

CLASSIFICATION NFPA:

Santé :	1
Inflammabilité:	0
Réactivité :	0
Spécial :	None

(Minime–0, légère–1, modérée–2, élevée–3, extrême–4). Ces valeurs sont obtenues par estimation professionnelle. Les valeurs n'étaient pas indiquées dans les formules ou évaluations publiées par la NFPA (National Fire Protection Association).

CONSIGNES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: Les gaz émis lors de la combustion de cette matière peuvent être toxiques. Éviter l'inhalation de la fumée ou des embruns émis. Éviter tout contact physique et matériel avec les retombées et produits de ruissellement. Limiter au maximum la quantité d'eau d'extinction. Ne pas pénétrer dans un endroit fermé sans protection complète comprenant un respirateur autonome. Cerner et isoler les écoulements et débris en vue de leur élimination appropriée. Décontaminer les équipements de protection individuelle et le matériel de lutte contre l'incendie avant de les réutiliser. Lire le document en entier.

Ce matériel est combustible.

Produits de décomposition dangereux: Peut émettre les gaz toxiques et les vapeurs irritantes sous le feu conditionne. (Voir la section 5.)

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE VALENT : (800) 682-5368
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE CHEMTREC : (800) 424-9300

SUIVRE LES PRÉCAUTIONS DE LA SECTION 8 : PROTECTION PERSONNELLE

Arrêter la source de déversement si on peut le faire sans risque. Contenir le déversement pour prévenir toute contamination ultérieure du sol, des eaux souterraines et de l'eau de surface. Pour plus d'information sur les mesures en cas de déversement, se référer au Guide Nord-Américain de Réponse de Secours.

Référence UN/NA: Sans objet

Guide des mesures d'urgence:

Sans objet

POUR DÉVERSEMENTS TERRESTRES:

CONFINEMENT: Réduisez les poussières dans l'air. Évitez l'écoulement dans des égouts d'orage ou d'autres eaux superficielles.

NETTOYAGE: Nettoyer immédiatement tout déversement. Aspirez ou balayez la matière et versez-la dans un conteneur à déchets chimiques. Laver la zone avec de l'eau savonneuse. Récupérer également l'eau de lavage à l'aide des produits absorbants et verser dans un conteneur à déchets chimiques.

POUR DÉVERSEMENTS AQUATIQUES:

CONFINEMENT: Cette matière se disperse ou se dissout dans l'eau. Colmater la fuite. Contenir et isoler afin d'éviter toute contamination ultérieure des terres, de l'eau de surface et de la nappe phréatique.

NETTOYAGE: Nettoyer immédiatement tout déversement. Absorber la matière à l'aide d'un produit inerte. Récupérer l'eau contaminé pour traitement ou évacuation.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

Manipulation:

Garder ce pesticide dans son contenant d'origine. Ne pas transporter ou stocker à proximité d'aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas contaminer les aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas mettre ce concentré dans des alimentaires. Ne pas diluer ce concentré dans des contenant alimentaires.

Maintenez le récipient étroitement fermé. Maintenez le récipient dans un puits frais - secteur aéré. Écurie aux températures et aux conditions de stockage normales en paquet original fermé.

Employez seulement dedans bon - secteur aéré. Évitez le contact avec la peau et les yeux. Ne font pas la poussière de souffle.

Stockage:

Ne souillez pas l'eau, la nourriture, ou l'alimentation par stockage ou disposition. Stockez le produit dans le récipient original dans un secteur frais et sec à partir des enfants, animaux familiers et dirigez la lumière du soleil. N'employez pas ou ne stockez pas près de la chaleur ou de la flamme nue. Ne stockez pas près de la nourriture ou de l'alimentation.

8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

YEUX & VISAGE: Ne pas laisser ce produit entrer en contact avec les yeux. Tout contact avec les yeux doit être évité en portant des lunettes de sécurité.

PROTECTION RESPIRATOIRE: Utiliser ce produit exclusivement dans des endroits bien ventilés. Lorsque les conditions d'utilisation du produit émettent des concentrations aériennes, il est conseillé de porter un respirateur approuvé. In case of dust formation use a dust mask.

PROTECTION de la PEAU & MAIN: Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Minimiser le contact avec la peau en portant des vêtements et des gants de protection.

ÉQUIPEMENT NECESSAIRE: Utiliser dans une zone bien aérée.

Limites d'exposition

Nom chimique	LEMT au Canada
Clothianidin [(E)-1-(2-chloro-1,3-thiazol-5-ylmethyl)-3-methyl-2-nitroguanidine]	aucun
Kaolin clay	aucun
Autres	aucun

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme:	Solide Granule
Couleur:	Brun foncé
Odeur:	Colle, faible peinture, très doux comme le savon
Point d'éclair:	Sans objet
Point de fusion:	176.8° C (le matériel technique)
Point d'ébullition:	Non applicable
Masse volumique apparente:	37.4 lb/ft ³ @ 20° C = 0.599 g/cm ³
Densité:	1.61 (20° C, le matériel technique)
Pression de vapeur:	1.3x10 ⁻¹⁰ Pa (25° C, le matériel technique)
Constante de Dissociation:	pKa 11.09 (20° C, le matériel technique)
pH:	6.4 @ 26 - 27° C
Caractéristiques de corrosion:	Donnée non disponible
Coefficient de Partage Octanol/Eau:	log Pow=0.7 (25° C, le matériel technique)
Solubilité:	Dispersible dans l'eau

10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Écurie à 25° C pendant 4 mois (pH 4-9). Écurie à 40° C pendant 3 mois.
Incompatibilité:	Aucun à notre connaissance
Propriétés d'oxydation/réduction:	Pas un oxydant
Risque d'explosion:	Concentration explosive minimum (la poussière): 25 g/m ³
Produits de décomposition dangereux:	Peut émettre les gaz toxiques et les vapeurs irritantes sous le feu conditionne. (Voir la section 5.)
Matières à éviter:	Aucun à notre connaissance
Conditions à éviter:	Haute températures

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aiguë:

Toxicité orale LD ₅₀ (rats)	3,900 mg/kg (male) 4,700 mg/kg (female)	Catégorie de toxicité	III
Toxicité dermale LD ₅₀ (rats)	> 5,000 mg/kg	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité par inhalation LC ₅₀ (rats)	> 2.3 mg/L	Catégorie de toxicité	IV
Irritation d'oeil (lapin)	Modérément irritant	Catégorie de toxicité	III
Irritation de la peau (lapin)	Légèrement irritant	Catégorie de toxicité	IV
Sensibilisation de la peau (guinea pigs)	Non sensibilisant	Catégorie de toxicité	Non applicable

CLASSIFICATION DES CANCÉROGÈNES

Nom chimique	IARC - Groupe 1 - (cancérogènes pour l'homme)	IARC - Groupe 2A (Probablement cancérogènes)	IARC - Group 2B (Peut-être cancérogènes)	NTP :
Clothianidid [(E)-1-(2-chloro-1,3-thiazol-5-ylmethyl)-3-methyl-2-nitroguanidine]	non	non	non	N'est pas classée
Kaolin clay	non	non	non	N'est pas classée
Autres	non	non	non	Non énuméré

TOXICITÉ DU CLOTHIANIDIN TECHNIQUE

SUBCHRONIQUE: Le NOEL dans une étude de alimentation de rat de trois mois avec Clothianidin Technique était 27.9 mg/kg/jour (mâle) et 34.0 mg/kg/jour (femelle). Le NOEL dans une étude de alimentation de chien de 90 mois était 19.3 mg/kg/jour (mâle) et 21.2 mg/kg/jour (femelle). Dans une étude cutanée sous-chronique avec des rats, le NOAEL est > 1.000 mg/kg/jour.

CHRONIQUE/CANCÉROGÉNITÉ: Le Clothianidin NOEL pour une étude de deux ans de rat était 9.7 mg/kg/jour (femelle); pour une étude de dix-huit mois de souris c'était 47.2 mg/kg/jour (mâle); et pour une étude de douze mois de chien c'était 7.8 mg/kg/jour (mâle). Les principaux organes de cible étaient l'estomac, le rein, l'ovaire et le foie glandulaires. On n'a observé aucun effet oncogène dans les études de alimentation de rat de deux ans ou de souris de dix-huit mois.

TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT: On a observé des effets développementaux passagers (ossification retardée) chez les lapins aux doses maternellement toxiques (100 mg/kg/jour). Le matériel technique est fetotoxique chez les études des animaux aux doses maternellement toxiques. On n'a observé aucun effet tératogénique sur des rats ou des lapins.

PROCRÉATION: On n'a observé aucun effet reproducteur chez les rats à la dose la plus élevée examinée (2500 ppm).

MUTAGÉNITÉ: Les essais *in vivo* ont démontré que le matériel technique n'est pas mutagénique. Quelques essais *in-vitro* étaient positifs pour la mutagénité. Les effets observés étaient *in-vitro* dus aux effets cytotoxiques. Le poids d'évidence des essais sur les animaux entiers *in vivo* suggèrent que ce produit ne présente pas un risque mutagénique.

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit. Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE**TOXICITÉ AVIAIRE:**

Les résultats suivants ont été obtenus à partir des études avec Clothianidin Technique:

LD₅₀ chez le caille du Japon: = 430 mg/kg
 LD₅₀ chez le colin de Virginie: > 2000 mg/kg
 LC₅₀ chez le colin de Virginie: > 5200 ppm
 LC₅₀ chez les canards colvert: > 5200 ppm

TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES:

Ce produit est toxique aux invertébrés. Ce qui suit sont des résultats de l'essai de Clothianidin technique:

LC₅₀ 96 h le centrarchi dé bleu: > 120 mg/L
 LC₅₀ 96 h la truite: > 100 mg/L
 LC₅₀ 96 h le cyporinodan variegatus: > 100 mg/L
 EC₅₀ 48 h le puce d'eau: 40 mg/L
 LC₅₀ 96 h la mysis: = 0.053 mg/L
 EC₅₀ 72 h le algues: > 120 mg/L
 Coefficient de cloison: log Pow=0.7 @ 25 C; Dégradation dans le sol: DT₅₀: >140 days

TOXICITÉ POUR D'AUTRES ORGANISMES NON VISES:

LD₅₀ orale à 48 h pour l'honey bee: = 0.044ug (microgram)/abeille
 LD₅₀ contact à 48 h pour l'honeybee: = 0.004 ug (microgram)/abeille
 LC₅₀ à 7-jours pour le verde terre: = 19 mg/kg dry soil

13. MISE AU REBUT

L'UTILISATEUR DOIT ÉLIMINER TOUT PRODUIT NON UTILISÉ CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE.

Méthodes d'élimination: Consulter la réglementation en vigueur et les autorités locales pour les méthodes approuvées d'élimination de ce produit. Éliminer ce produit selon la réglementation applicable.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Désignation officielle de transport:	Non réglementé.
Référence UN/NA:	Sans objet
Appellation réglementaire pour le transport terrestre:	Pesticide, Solid, Non-regulated
Non technique (matière dangereuse)	Sans objet
Classe de risques:	Sans objet
Groupe d'emballage:	Sans objet
Quantité soumise à déclaration:	Sans objet
Remarques:	Aucune
Exonération nécessaire:	Aucune
Guide des mesures d'urgence:	Sans objet
Polluant marin:	Sans objet

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÉGLEMENTATION CANADIENNE

Catégorie de risque du SIMDUT: Non réglementé(e)
Ce produit a été classifié selon les critères de risque des règlements commandés de produits (CPR) et le MSDS contient toute l'information exigée par le CPR.

Kaolin clay

LISTE INTÉRIEURE DES
SUBSTANCES - CANADA : Énuméré
EINECS : 310-194-1

Autres

LISTE INTÉRIEURE DES
SUBSTANCES - CANADA : Non énuméré/Pas a déterminé
LISTE EXTÉRIEURE DES
SUBSTANCES - CANADA : Non énuméré/Pas a déterminé
EINECS : Non énuméré/Pas a déterminé

Se reporter aux sections 2 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

Règlements relatifs aux pesticides: Tous les pesticides sont régis par la Loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque les pesticides sont manipulés autrement que dans les applications normales des pesticides. Ceci inclut les rebuts résultant de la fabrication/de l'équipement, des déversements ou d'un mauvais usag des produits, et du stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Raison de lémission: Issue MSDS in French
N° de la fiche signalétique: CAN-0276-FRA
Numéro d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires: 29382

Numéro d'appel d'urgence : (800) 682-5368
Numéro de révision: 3

N° de la fiche signalétique: CAN-0276-FRA
Date de révision: 09/28/2009

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Numéro de révision: 3
Date de révision: 09/28/2009
Remplace la fiche émise le: None
Personne responsable: Valent U.S.A. Corporation, Corporate EH&S, (925) 256-2803

Cette fiche signalétique (FS) a un usage différent ET NE REMPLACE PAS NI NE MODIFIE L'ÉTIQUETTE APPROUVÉE DU PRODUIT (qui est fixée au contenant et accompagne le produit). Cette FS fournit des renseignements importants sur la santé, la sécurité et l'environnement pour les employeurs, les employés, les personnes affectées aux situations d'urgence et les autres personnes qui manipulent de grandes quantités du produit dans le contexte d'activités autres que l'utilisation du produit, alors que l'étiquette fournit l'information conçue spécifiquement pour l'usage normal du produit.

L'utilisation, l'entreposage et l'élimination des produits antiparasitaires sont réglementés par l'ARLA en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Tous les renseignements et toutes les précautions nécessaires et appropriés sur l'utilisation, l'entreposage et l'élimination figurent sur l'étiquette. C'est une violation de la loi fédérale que d'utiliser un produit antiparasitaire de manière non conforme à l'étiquette approuvée par l'ARLA.

Les informations contenues dans cette fiche sont fondées sur les données qui nous étaient disponibles à la date de révision précisée ci-dessus et sont supposées correctes. Veuillez communiquer avec Valent U.S.A. Corporation pour vous assurer d'avoir la dernière mise à jour de cette fiche signalétique.

Toute appréciation concernant l'applicabilité des informations contenues dans cette fiche aux fins particulières de l'utilisateur incombe à ce dernier. Quoique la préparation de cette fiche ait fait l'objet de soins raisonnables, Valent n'offre aucune garantie, ne fait aucune représentation et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à la pertinence de ces renseignements pour les usages ou les conséquences des usages que l'utilisateur fait de cette fiche et du produit.

2009 Valent Canada, Inc.